



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, sous la présidence de Marie-Claire Chambaret, Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la suite de la convocation adressée le 16 mars 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Sylvie BARBERI, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Bernard JACQUET, Patrick VELAY, Laurent MAUGÈRE, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Magali LAJOUX, Agnès MERZ, Laurie FILLÂTRE, Annabella CADET, Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, David RODRIGUES, Chrystelle LEPAGE, Aurélie CASTANAR, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Constance GUEY,

Ont donné pouvoir : Olivier CARNOT à Rémi HEUDE
Timoté FRANCE à Constance GUEY

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

N° 2026 / I / 9 – 5.3 Election des membres du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et particulièrement ses articles R.123-8 et suivants,

VU la délibération n° 2026 / I / 8 – 5.3 du Conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à dix le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS), étant entendu que 5 membres sont élus par le Conseil municipal et 5 membres sont nommés par Madame le Maire, Présidente,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder, à l'élection des membres du Conseil d'administration du CCAS au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDÉRANT que le scrutin est secret,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, en vue de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, de laisser un délai dix minutes pour le dépôt, auprès de Madame le Maire des listes de candidats,

A l'issue de ce délai, le maire constate qu'une seule liste de candidats comportant les noms suivants est déposée, à savoir :

-Rémi HEUDE
-Sylvie BARBERI
-Cynthia TRIMBOUR
-Laura SALIS
-Christèle DEVERGNE

Après avoir procédé au vote, les résultats suivants sont constatés :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls	0
d. Nombre de suffrages blancs	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	27

La liste déposée ayant obtenu la majorité absolue,

Sont élus administrateurs du Centre communal d'action sociale :

**-Rémi HEUDE
-Sylvie BARBERI
-Cynthia TRIMBOUR
-Laura SALIS
-Christèle DEVERGNE**

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Chambaret', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CERNY' at the top, 'Essonne' at the bottom, and two small stars on the sides.